Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20241008-DEC2024109-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

0 8 OCT 2024

DEC2024109
FINANCES ;
Achat d'un défibrillateur et contrat de maintenance avec CARDIOP

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

CONSIDERANT la nécessité d'équiper le complexe de Mauregard d'un défibrillateur,

CONSIDERANT qu'un contrat d'assistance et de maintenance est nécessaire,

CONSIDERANT que la proposition faite par la SAS CARDIOP est conforme aux attentes,

DECIDE de signer le devis pour l'achat d'un défibrillateur et la mise en place d'un contrat d'assistance et de maintenance pour un montant de 2 071,20 € TTC .

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON